

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET D'ANALYSE DES INCIDENTS



Préparé par : Guy Poulin,  
Coordonnateur en sécurité incendie  
Adopté par : le CSI le 24/08/2017  
Adopté par : Conseil des maires le 13/09/2017 R6006-17  
Révisé : Aucune révision

## Contenu

Avant-propos.....	3
1. Un appel à l'action.....	4
2. La prévention.....	5
3. L'évaluation et l'analyse des incidents.....	5
4. Le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents .....	7
4.1 Description du programme :.....	7
5. Résultats de l'évaluation et de l'analyse régionale des incidents survenus sur le territoire de la MRC .....	9
6. Un programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents permet : .....	9
Voici les programmes et solutions en place : .....	10
7. Conclusion .....	10
8. Publications de références .....	11

## **Avant-propos**

Ce programme remplace la section 3.1.2 du plan de prévention adopté en 2007.

Le coordonnateur de la MRC assure la garde des statistiques au fur et à mesure qu'il les reçoit de la part de chaque direction des services de sécurité incendie. Chaque service devra avoir complété tous ses rapports d'incendie afin que les données soient disponibles au coordonnateur pour qu'il soit en mesure de compiler les statistiques d'interventions, les pertes humaines, pertes matérielles et causes probables d'incendie. Tous les événements doivent s'effectuer via « Première Ligne » afin de permettre la compilation de l'information. Il est de la responsabilité de chaque SSI de s'assurer de respecter les délais prévus au SCR.

Dans un service de sécurité incendie, il y a de nombreuses mesures auxquelles nous pouvons évaluer l'efficacité de nos actions et programmes de prévention. L'une des principales mesures est l'évaluation et l'analyse des incidents portant sur les pertes attribuables aux incendies.

Au cours des dernières années, il y a eu une baisse des pertes attribuables aux incendies au Québec et nous avons fait beaucoup d'efforts pour atteindre ces résultats. Le taux d'incendies au Québec est plus élevé que celui de l'Ontario, mais moins important que celui de l'ensemble du Canada. Le taux de mortalité demeure également inférieur à la moyenne canadienne. Cependant, le taux de pertes matérielles par habitant continue d'être plus élevé au Québec qu'en Ontario ou au Canada. Nous pouvons dire que nous avons fait des progrès énormes. Toutefois, ces analyses des incidents doivent être examinées avec prudence. Les pertes causées par les incendies sont imprévisibles.

De nombreux facteurs, comme la conjoncture économique, l'évolution démographique et le climat, peuvent avoir une incidence sur les pertes causées par les incendies. Il est également sage de surveiller de près les nouvelles tendances qui peuvent avoir une influence sur les pertes causées par les incendies. Un exemple d'une tendance est la popularité croissante des bougies et l'augmentation correspondante du nombre d'incendies causés par des bougies.

Si l'on combine ce point au fait que les adultes plus âgés représentent le groupe d'âge qui connaît la croissance la plus rapide dans notre société, cela ne laisse aucun doute que les efforts doivent être multipliés pour joindre ce groupe très vulnérable. Les habitudes imprudentes de certains fumeurs souvent combinées à la consommation d'alcool continuent à être la cause principale de décès causés par les incendies. D'autres causes comprennent la cuisine sans surveillance, l'utilisation imprudente de solvants et des enfants jouant avec des allumettes. Ces incidents sont tous d'autant plus tragiques, car ils auraient pu être évités.

Il n'y a aucun doute toutefois que nous réalisons du succès à réduire le nombre de décès et de blessures causés par les incendies. Nous pouvons attribuer ce succès en grande partie à nos trois moyens de défense : la sensibilisation du public, l'application d'une réglementation rigoureuse et l'intervention d'urgence. Tous ces éléments jouent des rôles d'une importance égale pour assurer des services de sécurité incendie efficaces.

## **1. Un appel à l'action**

La grande majorité des décès causés par les incendies est le résultat du comportement humain. Si nous pouvons changer cette tendance, nous pourrions nous attendre à voir une baisse du nombre de décès et de blessures causés par les incendies. Les responsables de bureaux de prévention des incendies continuent de consacrer beaucoup de temps et de ressources pour sensibiliser le public à la sécurité contre l'incendie. Nous croyons fermement que c'est le moyen le plus efficace de réduire davantage les pertes causées par les incendies. De nombreux services de sécurité incendie se sont joints avec enthousiasme dans cette cause et nous encourageons tous les services de sécurité incendie à multiplier leurs activités de sensibilisation du public à l'avenir.

Il est particulièrement satisfaisant de voir qu'un programme présenté à la collectivité donne comme résultat une vie sauvée ou l'histoire d'une réussite. La sensibilisation du public à la sécurité contre l'incendie ne peut qu'améliorer l'image du service de sécurité incendie dans nos collectivités et nous aider à poursuivre la tendance à la baisse.

La première étape pour assurer la sécurité contre l'incendie de votre collectivité est de mener une évaluation des incidents qui déterminera les éventuels groupes ou domaines à risque élevé. Vous pouvez ensuite commencer à mettre en œuvre des programmes en vue de répondre aux besoins identifiés.

## **2. La prévention**

Bien qu'il soit toujours difficile d'apprécier l'efficacité des mesures de prévention celles-ci générant, en quelque sorte, des « non-événements » qui, par définition, ne peuvent être quantifiés, la relation ne peut être tout à fait fortuite entre la diminution marquée du nombre d'incendies observable dans les sociétés occidentales au cours des dernières années et certains phénomènes comme l'amélioration des normes et des matériaux de construction, l'avènement de l'avertisseur de fumée, une plus grande sensibilisation du public, une réglementation municipale plus sévère et mieux appliquée ainsi qu'une meilleure connaissance des risques présents sur le territoire.

L'une des difficultés de reconnaître à son juste mérite la contribution de la prévention provient du fait qu'une majorité de personnes assimilent encore celle-ci uniquement aux mesures de sensibilisation et d'éducation du public, qui sont souvent les plus visibles. Pourtant, c'est probablement au recours à des normes plus rigoureuses, à une réglementation plus pertinente et à des programmes mieux adaptés d'inspection des risques que l'on doit l'essentiel des progrès réalisés à ce chapitre.

## **3. L'évaluation et l'analyse des incidents**

Si elle repose d'abord et avant tout sur la connaissance du taux de probabilité qu'éclate un incendie dans un milieu donné, la prévention doit aussi s'appuyer sur une évaluation des incidents survenus dans ce milieu. C'est en effet par une bonne compréhension des conditions qui sont à l'origine des sinistres que l'on pourra mettre en place les mesures les plus aptes à éviter que ceux-ci ne se reproduisent.

L'analyse des incidents regroupe donc toutes les opérations visant la localisation du lieu d'origine et la détermination des causes et des circonstances des incendies. Cette fonction se situe aux confins des trois grandes dimensions du modèle de gestion des risques d'incendie puisqu'elle consiste dans une rétroaction sur des événements ayant généralement nécessité l'intervention des pompiers, de manière à cerner les risques de plus près et à mieux définir les mesures qui permettront de prévenir les incendies.

Les éléments critiques d'un programme d'évaluation et d'analyse des incidents sont les suivants :

- les critères de sélection des incidents sujets à évaluation;
- les données et les renseignements recueillis;
- la finalité ou l'utilisation que l'on entend faire des renseignements recueillis;
- les ressources humaines et financières consacrées à l'analyse des incidents, incluant la formation du personnel affecté à cette fonction.

Alors qu'elle devrait servir d'assise à diverses mesures de prévention, en orientant l'action des services publics vers les situations les plus problématiques ou représentant le plus de conséquences néfastes pour la communauté, l'analyse des incidents est généralement l'aspect le plus négligé de la sécurité incendie, plusieurs municipalités ne tenant encore aucun registre des incendies survenus sur leur territoire. En confiant explicitement des responsabilités en cette matière au directeur du service de sécurité incendie, les dispositions contenues aux articles 43 à 46 de la Loi sur la sécurité incendie visent, entre autres, à corriger cette situation.

Aux fins de l'application de la Loi sur la sécurité incendie, l'évaluation des incidents peut s'étendre à la vérification périodique de l'efficacité des actions contenues aux plans de mise en œuvre des municipalités locales. Une procédure à cet effet constitue d'ailleurs l'un des éléments de contenu du schéma de couverture de risques (art.10). Le ministère de la Sécurité publique entend, au cours de la prochaine année, proposer à ses partenaires municipaux une série d'indicateurs qui leur permettront d'exercer le suivi de leur planification en sécurité incendie.

## **4. Le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents**

### **4.1 Description du programme :**

#### **Les buts et objectifs poursuivis :**

Identifier les circonstances et les causes reliées aux incendies de bâtiments à survenir dans le but de mettre à niveau les mesures préventives et celles en rapport avec l'intervention.

#### **Les risques visés :**

Les incendies de bâtiments de risque faible, moyen, élevé, très élevé ainsi que les bâtiments agricoles.

#### **La fréquence :**

À chacun des incendies.

#### **Les méthodes utilisées :**

Le personnel, du service de sécurité incendie (formé à cette fin) procède à l'analyse de chacun des feux de bâtiments à survenir sur le territoire selon le programme RCCI.

#### **Les modalités de mise en œuvre et de contrôle :**

Les services de sécurité incendie doivent transmettre, au service de prévention des incendies de la MRC Robert-Cliche, après chaque incendie de bâtiment, une copie du rapport de déclaration d'incendie (DSI), ainsi qu'une copie du rapport d'enquête de recherche et causes d'incendie qu'utilise le service incendie.

#### **Les mesures d'évaluation des résultats :**

Une fois par année, le service de prévention des incendies de la MRC doit transmettre aux municipalités, aux services de sécurité incendie, au comité technique ainsi qu'au comité de sécurité incendie, un rapport illustrant les données recueillies au cours de l'année précédente. Ce rapport sera accompagné de recommandations à apporter, notamment en ce qui concerne les divers programmes de prévention, ainsi que la réglementation en vigueur.

## **Les ressources :**

Humaines : Les préventionnistes, les directeurs de sécurité incendie, les membres formés des services incendie, les membres du comité de sécurité incendie, les membres du comité technique, les municipalités.

Financières : Rémunération selon les politiques en vigueur.

Matérielles : Rapport de déclaration d'incendie (DSI), rapport d'enquête de causes et circonstances d'incendie (voir modèle proposé par la MRC en annexe), équipements nécessaires aux enquêtes.

## **4.2 L'importance de l'évaluation et de l'analyse des incidents**

En combinaison avec les statistiques et les indicateurs de gestion, l'analyse des incidents est une activité qui recueille, compile, décortique et interprète les données concernant les incendies sur un territoire donné. Elle brosse un tableau de la situation régionale des organisations en matière de sécurité incendie. Tout comme pour la recherche des causes et circonstances des incendies, l'analyse des incidents intervient après la survenue des événements, c'est ce qui en fait une technique d'identification des risques « post-incidents ». Même si les données colligées doivent être interprétées avec prudence en tenant bien compte du contexte, lorsqu'elles sont réalisées de façon rigoureuse, leur analyse peut nous fournir des informations fortes utiles dans l'établissement de priorités et la planification des activités à réaliser.

Cet outil incontournable est le fruit de la définition d'une véritable politique de sécurité incendie, puis de sa formalisation, dans laquelle les objectifs ont été clairement identifiés. Et non l'inverse.

Outil de performance et de réactivité, il est aux mains selon ses déclinaisons des responsables de services de sécurité incendie et des chefs de projets concernés, mais aussi, et surtout, des membres du comité de direction. Ces derniers, dans l'idéal, devraient s'en servir autant, sinon plus, que les autres tableaux de bord mis à leur disposition.

Un tableau de bord de la sécurité incendie, offre aux différents niveaux de décision de la municipalité des indicateurs de pilotage précis et synthétique, ainsi qu'une vision synoptique de l'état de la sécurité incendie, tant fonctionnelle et organisationnelle qu'opérationnelle.



Car le premier niveau du tableau de bord sécurité est bien stratégique. Il se mesure en termes de suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité incendie. En cas de coup dur (indisponibilité des ressources et des services, perte de l'intégrité et de la confidentialité des données par exemple), il se traduit immédiatement en termes de perte d'image pour la municipalité et autres répercussions fâcheuses.

Les niveaux inférieurs sont liés aux couches organisationnelles, fonctionnelles et opérationnelles. Ils fournissent des indicateurs de disponibilité des réseaux, mettent en avant les incidents qui se produisent, en identifient les causes, et permettent un diagnostic rapide pouvant déboucher sur des plans d'actions correctifs.

## **5. Résultats de l'évaluation et de l'analyse régionale des incidents survenus sur le territoire de la MRC**

Consulter les différentes statistiques depuis 2009 (*Onglet P - Statistiques CAUCA 2009 à 2016.xls*) sur les éléments suivants :

- Pertes humaines, pertes matérielles et causes probables d'incendie.
- Total intervention;
- Nombre d'incendie de résidence (80), édifice public (20), commerce (22);
- Nombre d'incendie d'industrie (70);
- Nombre d'incendie de bâtiment agricole (71), cabane à sucre (72);
- Nombre de feux de cheminée (21);
- Nombre de feux de forêt, herbe (50);
- Nombre d'alarmes incendie (10).

## **6. Un programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents permet :**

Consulter les différentes statistiques depuis 2007 (*Onglet Q - RCCI 2007 – 2016.xls*)

- d'avoir une vue d'ensemble des pertes humaines et matérielles;
- de situer géographiquement et dans le temps (période de la journée, du mois, de l'année, etc.) les problèmes;
- d'identifier certaines situations problématiques à la source de plusieurs causes d'incendie similaires;
- de suivre l'évolution des pertes dans le temps;
- d'évaluer l'impact de l'implantation de certaines mesures et de mettre en évidence les avantages de la prévention;
- d'évaluer et de comparer la performance de l'organisation en matière de prévention; et finalement,
- de cibler des priorités d'intervention.

## **Voici les programmes et solutions en place :**

- a) Uniformiser les procédures en matière de RCCI sur le territoire de la MRC avec l'adoption du programme RCCI & mécanique de maintien des enquêteurs disponibles.
- b) Mise sur pied d'un comité ou d'une table régionale en matière de RCCI regroupant les ressources des services de sécurité incendie de la MRC attirés à cette tâche.
- c) Rencontre périodique du comité RCCI.
- d) Les différents programmes de prévention au SCR.

## **7. Conclusion**

L'analyse des incidents est un outil d'identification des risques qui, utilisé rigoureusement, peut nous informer sur la situation dans une organisation, peut aider à identifier des problèmes et à mieux cibler les priorités. Cependant, il faut demeurer conscient de ses limites pour comprendre qu'elle ne peut, à elle seule, donner des résultats et diminuer les pertes reliées aux incendies.

La compilation de données exige de la rigueur tant en ce qui concerne les méthodes de calcul que pour la qualité des données utilisées. Leur analyse peut s'avérer fort utile si l'on tient compte de leurs limites. Ainsi, l'uniformité dans le calcul des paramètres utilisés est une condition essentielle à leur validité. Dans ce contexte, les données peuvent nous aider à identifier certains problèmes en matière de sécurité incendie en plus de contribuer à suivre l'évolution de la performance de l'organisation dans le domaine. Toutefois, les données ne peuvent à elles seules donner et évaluer tous les résultats. L'importance de combiner l'utilisation de plusieurs outils d'identification et d'évaluation s'avère évidente.

L'interprétation des données exige une excellente connaissance du milieu de travail (particularités de chaque service, de chaque événement, etc.) nous permettant d'apporter les nuances nécessaires à certains résultats et de donner ainsi un portrait plus réaliste de la situation des pertes humaines ou matérielles dans l'organisation.

Pour toute information supplémentaire, veuillez entrer en communication avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche par téléphone au 418 774-9828, poste 224.

## **8. Publications de références**

- Schéma de couverture de risques incendie de la MRC Robert-Cliche, adopté par le conseil de la MRC et de ses municipalités partenaires le 8 juin 2016, attesté conforme par le ministre de la Sécurité publique le 9 septembre 2016 et la date d'entrée en vigueur du SCR au 1<sup>er</sup> décembre 2016;
- Rapport DSI 2003 des services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;
- Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents, Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), mai 2007.

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

---

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 13 septembre 2017 à 20 heures.

Étaient présents : MM      Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;  
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
Mmes      Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;  
Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de  
Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents :      Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier  
Gilbert Caron, personne ressource

---

### RÉSOLUTION 6006-17

Adoption de deux programmes à mettre en application au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Programme d'évaluation et d'analyse des incidents

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie, réunit le 24 août 2017 a recommandé l'adoption du présent programme;

- Les buts et objectifs poursuivis;
- Les risques visés;
- La fréquence;
- Les méthodes utilisées;
- Les modalités de mise en œuvre et de contrôle;
- Les mesures d'évaluation des résultats;
- Les ressources;

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME  
LE 18 OCTOBRE 2017



MICHEL LÉGARÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER